

**Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture
de la Conférence tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse)
le dimanche 22 août 2010, à 13 h 45**

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 13 h 45, le dimanche 22 août 2010, à l'hôtel Westin Nova Scotian d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, sous la présidence de Russell Getz, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités à la 92^e Conférence annuelle pour l'harmonisation des lois au Canada, en particulier à ceux dont c'est la première présence à la Conférence.

Présentation des membres du Comité exécutif

Russell Getz présente les membres du Comité exécutif : lui-même; W. Dean Sinclair, dernier président; Michel Breton, vice-président; Luc Labonté, président de la Section pénale; Nolan Steed, président de la Section civile; la directrice administrative sortante, Claudette Racette; la nouvelle directrice administrative, Marie Bordeleau. M. Getz présente ensuite le président du Comité international et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes, Peter Lown, et notre directeur des programmes, Clark Dalton, ainsi que la secrétaire de la Section pénale, Joanne Dompierre.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa délégation.

Présentation des invités de l'étranger

Le président accueille chaleureusement tous les invités, notamment nos invités américains, Robert A. Stein, président de la United States Uniform Law Commission (ULC), et Michael Houghton, président du Comité exécutif de la ULC.

M. Stein déclare que la Conférence américaine, qui a eu lieu le mois dernier à Chicago, a été un franc succès et qu'elle a attiré l'un des plus grands nombres de participants depuis la création de l'organisation il y a de cela 120 ans.

M. Getz espère que l'hospitalité des Canadiens sera à la hauteur de l'affabilité qui a été témoignée à Peter Lown et à lui-même lors de leur présence à la Conférence américaine à Chicago en juillet.

C'est avec regret que le président annonce l'absence de Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre mexicain de droit uniforme, en raison de problèmes de santé, et celle d'Amanda Davies, du Bureau du Procureur général de l'Australie. Tous deux lui ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir être présents et pour le prier de transmettre leurs amitiés aux délégués. Le président ajoute que Jeff Schnoor, sous-ministre de la Justice du Manitoba, se joindra à la Conférence dès le lendemain.

Mot de bienvenue du gouvernement hôte

Au nom du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse, David Nurse souhaite la bienvenue aux délégués en Nouvelle-Écosse pour la Conférence de 2010. Il donne un bref aperçu du programme d'activités mondaines de la semaine et souligne que le Secrétariat de la Conférence a installé ses bureaux dans la salle « Maritime » et que tout son personnel sera à la disposition des délégués pour la durée de la Conférence. Ron McDonald annonce que le match de balle molle aura lieu mardi à 17 h 30; l'Est et l'Ouest s'affronteront comme à l'habitude. Chaque équipe doit nommer un capitaine. Ron McDonald se porte volontaire pour arbitrer la partie. Après le match, il y aura un barbecue à l'hôtel, à 19 h 30.

Rapport du président

Bonjour et bienvenue à notre Conférence annuelle de deux mille dix. Je suis heureux de vous accueillir ici, à Halifax, pour notre 92^e année d'existence. C'est un honneur d'agir à titre de président de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. C'est aussi un réel plaisir en raison de la bonne volonté et de la générosité avec laquelle tant de personnes se consacrent aux travaux de la Conférence.

Activités et réalisations de l'an passé

L'année qui s'achève a eu son lot de défis, mais aussi de réalisations. Au cours de cette période, et avec le concours des comités de direction des sections civile et pénale, du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes, des autres comités et groupes de travail, de notre directrice administrative et de notre coordonnateur de projets, les membres du Comité exécutif se sont concentrés sur les tâches à accomplir et ont œuvré à faire en sorte que la CHLC soit en mesure de relever les défis et de saisir les occasions que lui réserve l'avenir.

En octobre 2009, le Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes s'est réuni à Ottawa; la réunion, qui s'est avérée productive, visait à planifier les projets à venir. Le Comité présentera ce jeudi un rapport sur les projets envisagés pour l'avenir. J'aimerais remercier son président, Peter Lown, et tous ses membres pour leur bon travail.

La rédaction de lois uniformes est l'une des composantes essentielles du mandat de la CHLC. Valerie Perry, première conseillère législative du Manitoba et présidente de notre section de rédaction, est chargée de tenir une liste des conseillers législatifs dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas une mince tâche, car les rédacteurs sont peu nombreux, mais très occupés. Par ailleurs, la CHLC se préoccupe bien sûr de rédaction bilingue. À ce sujet, j'aimerais remercier Valerie et exprimer ma gratitude envers les administrations qui ont proposé de s'attaquer à cette tâche importante. J'ai eu l'occasion de discuter des difficultés et des possibilités avec Valerie et d'autres membres de l'Exécutif. Cette question figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion annuelle de l'Association des conseillers législatifs et parlementaires, qui se tiendra à Ottawa le mois prochain. Nous traiterons aussi de ces questions avec les représentants des administrations lors de notre réunion de jeudi. Il est essentiel que les représentants des administrations expliquent à leurs ministères que les administrations doivent, à tour de rôle, mettre des rédacteurs en disponibilité pour des projets de rédaction de lois uniformes. Je présume que cette information sera également portée à l'attention des sous-ministres dans la lettre qui leur sera adressée cet automne. Même si les rédacteurs ne se réunissent plus en sections lors de notre conférence annuelle, les conseillers législatifs qui sont en mesure de se joindre aux délégués de leur administration pour assister à la conférence sont toujours les bienvenus.

L'automne dernier, Tim Rattenbury a quitté ses fonctions d'éditeur des versions anglaise et française des comptes rendus annuels de la Conférence, fonctions qu'il a occupées pendant de nombreuses années. J'ai eu l'honneur de remercier Tim officiellement au nom de la CHLC pour son dévouement et sa contribution exceptionnels. Nous nous sommes employés à lui trouver un successeur, et j'ai le plaisir de vous annoncer que Ian Rennie a gracieusement offert de devenir notre nouvel éditeur. Nous lui en sommes reconnaissants.

Pour faire connaître le travail et les publications de la CHLC aux Canadiens et faire en sorte qu'ils leur soient utiles, rien n'est plus capital que notre site Web. Cet après-midi, le président sortant, Dean Sinclair, qui préside le Comité des publications, nous livrera un rapport au sujet de l'important travail de modernisation et d'amélioration de ce site Web. Chaque jour, notre site Web reçoit plus de 1 200 visites et il est devenu un outil essentiel de consolidation et de bonification du rôle joué par la CHLC auprès des juristes et des intervenants du secteur des politiques publiques du Canada. J'aimerais remercier Dean et les membres du comité d'avoir entrepris cette tâche vitale.

Coopération internationale

C'est avec grand plaisir que, au nom de la CHLC, je souhaite la bienvenue à M. Robert Stein, président de la Uniform Law Commission des États-Unis, et à M. Michael Houghton, président du Comité exécutif de la ULC.

Au cours de la dernière année, nous avons continué de collaborer avec nos collègues à l'échelle internationale. Ainsi que nous en avons convenu l'automne dernier à la suite de la réunion de planification du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes, j'ai écrit au président Stein afin de lui suggérer d'autres avenues possibles de collaboration. Après avoir échangé quelques lettres, nous avons cerné deux domaines d'intérêt mutuel immédiat : les injonctions Mareva et la reconnaissance et l'exécution réciproques des ordonnances de protection civile. Présentement, Peter Lown agit comme conseiller au sujet de l'application des injonctions Mareva en droit canadien auprès d'un groupe d'étude de la ULC. Nous nous pencherons cette semaine sur un rapport préliminaire sur la reconnaissance et l'exécution réciproques des ordonnances de protection civile, et la ULC a fait savoir qu'elle était en faveur de la constitution d'une équipe mixte chargée d'examiner l'ampleur de la collaboration possible sur cette question.

En juillet, Peter Lown, président de notre Comité international, Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre mexicain de droit uniforme, et moi-même, avons été invités par nos collègues américains à assister à l'assemblée annuelle de la ULC des États-Unis, à Chicago. Tous nos prédécesseurs vous le confirmeront, nous avons reçu un accueil des plus chaleureux. J'ai pu m'adresser à l'assemblée générale pour lui faire part du mandat et des travaux actuels de la CHLC et j'ai participé, en compagnie de Peter et de Jorge Sánchez Cordero Dávila, à des discussions ouvertes avec les membres du Comité de la ULC sur la coopération internationale. Compte tenu des solides assises que procurent les réussites passées, il est évident qu'il existe plusieurs avenues de coopération, notamment sur le plan de la mise en commun d'information et d'idées; de l'élaboration d'approches communes à l'égard des questions d'intérêt mutuel, comme cela a déjà été le cas pour les conventions internationales sur la cession de créances et sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by; de l'élaboration de projets précis selon une approche fondée sur des principes, tels que le projet sur les associations sans but lucratif et sans personnalité morale; et enfin, du règlement de questions de reconnaissance et d'exécution réciproques

dans des domaines d'intérêt mutuel. Nous serons heureux de poursuivre cette démarche avec nos invités lors de la réunion de notre Comité international qui aura lieu cet après-midi.

Je suis navré que Jorge Sánchez Cordero Dávila n'ait pu se joindre à nous cette année pour cause de maladie. Je lui ai transmis nos vœux de prompt rétablissement. M. Cordero a eu l'affabilité de nous remettre le texte de l'allocution qu'il entendait présenter. Depuis plusieurs années, nous avons eu le plaisir d'accueillir Amanda Davies, du bureau du Procureur général du Commonwealth de l'Australie. Malheureusement, Amanda nous a annoncé avec regret que ni elle, ni aucun de ses collègues ne pourraient assister à notre conférence cette année. Amanda m'a prié de transmettre ses amitiés à nos membres et a dit espérer qu'elle aurait de nouveau l'occasion de se joindre à nous. À mon sens, il existe un réel potentiel de collaboration entre les membres des conférences du Canada et de l'Australie.

Comme chacun sait, notre incomparable directrice administrative, Claudette Racette, prendra sa retraite en septembre. Nous sommes bien sûr sensibles au bonheur de Claudette, mais de notre côté, il s'agit plutôt d'une nouvelle teintée de mélancolie. Heureusement, nous aurons l'occasion cette semaine de faire savoir à Claudette, quoique de façon bien imparfaite, combien nous lui sommes reconnaissants et la tenons en haute estime.

Le départ de Claudette nous a évidemment forcés à lui trouver un successeur. En fait, c'est l'une des tâches les plus importantes auxquelles le Comité exécutif s'est consacré cette année. C'est pourquoi, en septembre 2009, il a chargé un comité spécial de trouver une nouvelle directrice administrative – un comité formé de Michel Breton, Catherine Kane, Peter Lown et Claudette Racette et dont j'ai assumé la présidence. Or, je suis heureux de vous annoncer qu'à l'issue d'un processus minutieux et exhaustif d'examen des dossiers de candidats qualifiés et d'entrevues, le Comité exécutif a retenu les services de Madame Marie Bordeleau. Nous avons donc eu l'immense chance de nous adjoindre une personne dotée d'une expérience et d'un savoir solides, et qui nous avait d'ailleurs été fortement recommandée. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je souhaite la bienvenue à Marie en notre nom à tous. Je nous souhaite une longue et heureuse collaboration.

L'un des aspects importants du travail du Comité exécutif consiste à communiquer avec les administrations et, compte tenu des conditions financières difficiles auxquelles elles sont confrontées, l'Exécutif a porté une attention toute spéciale, cette année, à ses communications et à ses relations avec elles.

Ainsi, j'ai eu l'occasion de préparer un rapport sur les travaux actuels de la CHLC en vue de la réunion d'octobre 2009 des ministres FPT responsables de la justice. Puis, en janvier de cette année, j'ai été convoqué à la réunion des sous-ministres FPT responsables de la justice. Ce fut pour moi l'occasion de parler des réalisations et de l'importance de la CHLC et de remercier les administrations pour leur engagement perpétuel à l'égard de la CHLC. Ce fut également l'occasion de rappeler que leur soutien financier est essentiel à la poursuite du travail utile que nous effectuons au profit des administrations canadiennes et qu'il est important qu'elles affectent des délégués des personnes aux deux sections et participent à la réalisation des projets et aux travaux de rédaction.

Plusieurs sous-ministres ont reconnu l'importance de la Conférence et de son travail. J'ai invité personnellement chaque sous-ministre à assister à notre assemblée annuelle et j'ai pu converser avec plusieurs d'entre eux. Au nom de la Conférence, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance envers Jeff Schnoor, sous-ministre de la Justice du Manitoba, qui a su vanter les mérites de la CHLC auprès de ses collègues en des termes éloquentes. Je serai heureux d'accueillir Jeff à l'assemblée annuelle lorsqu'il

se joindra à nous demain. Comme bon nombre d'entre vous le savent déjà, Jeff est un ancien président de la CHLC et continue d'assurer la liaison entre nous et ses collègues. Cette année, nous avons pu profiter de ses conseils, et nous le remercions pour le travail inestimable qu'il accomplit pour le compte de la CHLC.

Tous les faits que je viens de rapporter témoignent indubitablement de la vigueur et de la pertinence de la CHLC ainsi que de l'estime dont elle jouit. Cela dit, un tel succès dépend aussi de l'adéquation des ressources et présentement, en raison de la conjoncture économique, la CHLC est aux prises avec des pressions financières.

Situation financière actuelle

Comme chacun sait, la Conférence pour l'harmonisation des lois gère ses finances avec le plus grand soin. Toutefois, aucun financement permanent ne lui est acquis. Nous faisons donc face aux mêmes pressions que les autres. En raison du climat économique général et des pressions financières subies par les administrations, nos revenus ont décliné et cette année, même après avoir réduit nos dépenses au minimum, nous accusons un déficit de fonctionnement.

Par bonheur, nous avons anticipé ce manque à gagner de sorte que nous sommes en mesure d'y faire face. Vous pourrez le constater par vous-même dans le budget. La contribution fédérale a subi une restructuration : elle prend désormais la forme d'une contribution mise à notre disposition au début de l'exercice. Cela nous permettra de mieux planifier nos activités et nos programmes. Cependant, le montant de cette contribution sera réduit de 18 170 \$, du moins dans un avenir prévisible. Heureusement, nous pourrions compenser cette diminution par l'affectation des fonds réservés pour parer à de telles éventualités. En 2001, grâce à la prévoyance du Comité exécutif et de la directrice administrative, la CHLC s'est constitué une telle réserve. Ce sont les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses lorsque c'était possible, aux contributions bénévoles aux projets, et aux services de traduction fournis par les administrations qui ont rendu le tout possible. Du côté des dépenses, il se pourrait qu'on assiste à une augmentation des coûts associés à la tenue de quelques-unes de nos prochaines assemblées annuelles, en particulier celle de 2012, qui devrait avoir lieu à Whitehorse, au Yukon. Cette activité représente des défis importants sur le plan financier. D'après l'information la plus récente, le coût de l'interprétation simultanée pour l'événement s'élèvera à 45 963 \$ (normalement, le coût des services d'interprétation simultanée se situe annuellement autour de 20 000 \$). Le Comité exécutif de la CHLC s'est adressé au sous-ministre fédéral de la Justice en vue d'étudier la possibilité de recevoir une aide du fédéral pour amortir le coût des services d'interprétation simultanée à Whitehorse. Malheureusement, nous avons été récemment informés qu'il ne sera pas possible de nous fournir cette aide. Le coût des assemblées annuelles sera à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif et des représentants des administrations ce jeudi, au même titre que l'aide générale offerte par les administrations.

L'exercice 2010-2011 est le dernier de la période triennale pour laquelle les administrations ont engagé des fonds pour financer la Stratégie du droit commercial. Pour que la CHLC puisse poursuivre ses activités de recherche et conserver son programme de recherche et de développement, notamment le poste de coordonnateur de projet, il est essentiel que les contributions des administrations soient maintenues pour l'exercice 2011-2012 et les suivants. Par conséquent, j'ai écrit à chacune des administrations qui versent présentement une contribution à la SDC pour leur demander de continuer à le faire. J'ai également écrit aux représentants de ces administrations pour insister sur l'importance de cette initiative et du rôle crucial qu'ils ont à jouer dans l'obtention de ces contributions vitales. Dans ma

lettre, je souligne que la SDC s'est avérée une telle réussite qu'elle a été intégrée à la Section civile afin que celle-ci applique globalement ses méthodes de recherche, de développement et de planification pluriannuelle aux projets et initiatives relevant du droit civil.

Dans la plupart des cas, la CHLC a eu la chance de recevoir les conseils d'experts tout à fait gratuitement. Toutefois, il serait déraisonnable de penser que nous ne serons pas tenus de rémunérer ces personnes à l'avenir. À long terme, il faudra également nous efforcer de convaincre les administrations qui ne versent pas de contributions pour l'instant à le faire. Il nous faudra en outre accroître nos revenus pour l'avenir. Exception faite de l'Ontario, les contributions générales versées à la CHLC n'ont pas augmenté depuis le début des années 1990. Cette constatation a amené le Comité exécutif à conclure qu'au vu des pressions croissantes anticipées au chapitre des dépenses, il serait indiqué, et même nécessaire, de solliciter auprès des administrations une augmentation du montant de leur contribution générale annuelle une fois que leur stabilité financière sera rétablie. Nous devons faire valoir qu'en période de difficultés économiques, la CHLC peut jouer un rôle encore plus capital et aider de manière particulièrement importante les gouvernements, les entreprises et les citoyens du pays à faire face à la réalité économique et financière.

Fort de nos neuf décennies d'existence, le bilan de nos réalisations et de nos apports au droit canadien ne cesse de s'allonger : depuis août 2009, 11 lois uniformes ont été édictées. Bon nombre de dispositions du *Code criminel* du Canada tirent leur origine des résolutions de la Section pénale, laquelle constitue un forum national unique pour l'élaboration de projets de réforme du droit pénal au Canada. Le travail accompli par la CHLC jouit d'une reconnaissance toujours croissante. Depuis l'an 2000, quelque 84 jugements ont fait référence aux lois uniformes, dont 16 pour 2009 et 2010. Depuis 2000 également, plus de 206 monographies et articles ont fait mention de la CHLC ou de lois uniformes.

Parce qu'elle met en commun les connaissances et l'expérience des avocats des secteurs public et privé, des représentants des organismes de réforme du droit, des professeurs de droit et des juges, la CHLC peut fournir aux différents gouvernements du Canada une expertise indépendante, sous forme d'analyses et de recommandations, et ce, rapidement et pour un coût très économique, ce qu'aucune administration ne pourrait se procurer isolément.

Je crois que nous pouvons affirmer que la CHLC est un exemple typiquement canadien de réussite, en ce sens que les Canadiens ont transformé les difficultés et les contraintes – à savoir, la nécessité de collaborer – et en ont fait une force en exploitant de manière créative les divers talents et points de vue. Cela aurait été impossible sans l'impulsion provoquée par ce défi.

Remerciements

En plus des personnes que j'ai eu l'occasion de remercier relativement aux sujets abordés, j'aimerais exprimer toute ma gratitude aux personnes suivantes :

- D'abord, j'aimerais remercier tous les membres du Comité exécutif qui m'ont assisté tout au long de l'année. J'ai pu profiter des sages conseils de notre dernier président, Dean Sinclair, et de notre vice-président, Michel Breton. Dean et Michel ont toujours été disposés et en mesure de faire tout le nécessaire. J'aimerais remercier Nolan Steed et Luc Labonté, les présidents des sections civile et pénale, pour leur travail de préparation et de direction des travaux de leur section pendant l'année. J'aimerais également souligner la contribution des nouveaux présidents, Josh Hawkes et Abi Lewis.

- Clark Dalton, notre coordonnateur des projets, dont la contribution est inestimable non seulement pour moi, mais aussi pour le Comité exécutif et le Comité consultatif. Merci infiniment, Clark.
- L'automne dernier, Stephanie O'Connor a quitté ses fonctions de secrétaire de la Section pénale. À cette occasion, le Comité exécutif lui a exprimé officiellement, au nom de la Conférence, toute sa gratitude pour son excellent travail. J'aimerais également remercier celle qui a succédé à Stephanie, Joanne Dompierre, pour le travail qu'elle a accompli cette année, avec l'aide précieuse de Karin Molzahn.
- J'aimerais remercier les représentants des administrations qui, en définitive, forment le cœur de la CHLC. Ce sont eux qui forment les délégations, qui dotent les comités directeurs des sections en personnel et qui, surtout, personnifient la CHLC auprès de leurs administrations respectives. Ils expliquent la teneur des lois uniformes et des recommandations et en font la promotion et ils veillent à ce qu'on saisisse bien toute l'utilité de la CHLC. J'attends avec impatience le moment de la réunion des membres du Comité exécutif et des représentants des administrations. Et puisque j'en suis à parler des représentants des administrations, je me dois de mentionner que nous regrettons l'absence de Daniel Grégoire. Daniel est quelqu'un qui incarne véritablement l'esprit de la CHLC. J'aimerais dire à quel point sa présence rayonnante nous manque, même s'il est vrai que l'équipe de balle molle de l'Ouest ne pourra s'empêcher de pousser quelques soupirs de soulagement!
- Au nom de la Conférence, j'aimerais remercier les chefs de projets et les membres des groupes de travail pour l'excellent travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année. J'aimerais également remercier le personnel de l'imprimeur de la Reine de la Saskatchewan, qui a préparé les mises à jour des relieurs pour les comptes rendus et la Stratégie du droit commercial. Merci également à notre webmestre, Tim Young, pour son travail.
- La dernière personne que j'aimerais remercier est Claudette Racette, notre directrice administrative. Depuis 1992, Claudette occupe un rôle névralgique au sein de la CHLC. Nous connaissons tous ses réalisations. À l'instar de mes prédécesseurs, j'ai pu, en tant que président, constater l'étendue de son infatigable dévouement. Je ne pourrai jamais la remercier assez pour tout ce qu'elle a fait jusqu'ici et ce qu'elle continue de faire.
- Enfin, j'aimerais remercier les administrations fédérale, provinciales et territoriales pour leur appui indéfectible en ces temps de difficultés économiques. Mais bien plus que leur appui financier, le soin qu'ils mettent à nommer des gens consciencieux est d'une importance capitale.

J'ai commencé mon allocution en soulignant la générosité et le dévouement dont tant de personnes font preuve. J'aimerais simplement conclure en soulignant que les réalisations de la CHLC sont la somme de vos contributions.

Résolutions financières

a. Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ par Luc Labonté, appuyé par Lynn Romeo, **QUE** les états vérifiés pour l'exercice 2009-2101 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

b. Nomination d'un vérificateur

IL EST PROPOSÉ par Nolan Steed, appuyé par Catherine Kane, **QUE** le cabinet Stephen H. Saslove soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice 2010-2011. Proposition adoptée.

c. Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ par Michel Breton, appuyé par Arthur Close, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du comité exécutif et la directrice administrative se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres du bureau pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE** pour les montants allant jusqu'à 5 000 \$ destinés à l'achat de certificats de placement garantis et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice administrative suffise. Proposition adoptée.

d. Approbation du budget pour l'exercice 2010-2011

IL EST PROPOSÉ par W. Dean Sinclair, appuyé par Susan Amrud, **QUE** le budget de l'exercice 2010-2011 soit approuvé, sous réserve des modifications qui pourraient être requises à la suite de la réunion du Comité exécutif en novembre 2010. Proposition adoptée.

Confirmation du Comité de mise en candidature

W. Dean Sinclair remarque que le dernier président dirige le Comité de mise en candidature chargé de désigner les prochains candidats à la présidence et à la vice-présidence. M. Sinclair a demandé à quatre délégués de longue date de la Conférence, Catherine Kane, Earl Fruchtman, Peter Lown et Greg Steele de siéger au Comité. Il ajoute que le Comité est formé de représentants de toutes les régions du pays et des sections civile et pénale. M. Sinclair fera le compte rendu de leurs discussions lors de la séance de clôture.

Aperçu du programme de la semaine

a. Section pénale

Luc Labonté indique que la Section pénale examinera 27 résolutions cette semaine. Même si leur nombre est moins élevé qu'à l'habitude, ces résolutions sont d'un calibre élevé, et elles devraient susciter des débats intéressants et vigoureux pendant toute la durée de la Conférence. Parmi les sujets qui seront abordés, mentionnons le harcèlement criminel, la *Corrections Act* et le dédommagement.

b. Section civile

Le président, Nolan Steed, annonce que 23 sujets distincts sont à l'ordre du jour, et que quatre d'entre eux seront étudiés de pair avec la Section pénale. Pendant les séances de la Section civile, il sera proposé d'adopter certaines ébauches de lois, lois uniformes ou lois types comme la *Loi uniforme sur le*

statut de l'enfant et des lois relatives à la *Convention de La Haye sur les accords d'élection de for* et la *Convention sur l'utilisation de communications électronique dans les contrats internationaux*. M. Steed remercie les groupes de travail qui ont mené ces projets à terme. La Section civile recevra des rapports d'étape et des rapports de fond sur un certain nombre de projets en cours tels que les *dispositions sur les formalités de vote* et la *Loi uniforme sur les fiduciaires*. La Section s'attend aussi à ce que quatre nouveaux projets lui soient proposés. M. Nolan remercie Clark Dalton pour son appui inestimable, ainsi que Claudette Racette.

Rapport du président du Comité des publications

W. Dean Sinclair signale que le Comité des publications a été constitué l'an dernier dans le but de trouver un remplaçant à Tim Rattenbury, qui a quitté ses fonctions d'éditeur de la version papier des comptes rendus au terme de nombreuses années de service. W. Dean Sinclair se réjouit du fait que Ian Rennie ait accepté d'être le nouvel éditeur et le remercie de s'être porté volontaire.

Le Comité est confronté à un autre enjeu pressant : il doit décider s'il doit continuer de publier les comptes rendus en version papier ou se limiter à les publier en format électronique sur son site Web. Si nous décidons de laisser tomber la version papier, il nous faudra apporter des améliorations considérables à notre site Web. Le Comité a retenu les services d'une agence de conception qu'il a chargée de créer un nouveau site Web entièrement interrogeable pour la CHLC. W. Dean Sinclair indique que la phase I est terminée. Il remercie le ministère de la Justice du Canada, qui a autorisé la CHLC à utiliser à cette fin des fonds non affectés. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant que ce site Web ne puisse entrer en service. M. Sinclair souligne que le site Web qu'il montrera aux délégués est essentiellement un projet en chantier. Il ajoute qu'un débat a présentement cours au sujet du logo qui figurera sur le site Web et représentera la CHLC en général; ainsi, le logo apparaissant sur ce site Web parallèle n'est pas définitif.

Concernant les comptes rendus de 2009, Ian Rennie remarque que la plupart des documents qui en font partie sont déjà publiés sur notre site Web. Le nouveau site sera géré par un CSM (gestionnaire de session de communication) qui utilise une base de données « en coulisse » pour gérer l'information. Le site Web projeté comporte des onglets et un moteur de recherche privé et sa plateforme est indépendante. Il sera également possible de naviguer facilement entre les pages en français et en anglais et de créer des fichiers PDF.

Divers/Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h.